

# La réforme du lycée professionnel : un pas de plus vers la ségrégation sociale

Michel Thomas

Le 13 septembre 2022, lors d'un déplacement à La Rochelle, au Lycée E. Tabarly, le Président Macron a annoncé « une grande réforme du lycée professionnel » dont la disposition essentielle serait d'augmenter le temps de stage en entreprise d'au moins 50 % dès septembre 2023. Ces nouveaux stages seraient rémunérés, et leur mise en place s'accompagnerait d'embauche de professeurs associés issus du milieu professionnel. Les choses n'ont pas traîné depuis et le 22 octobre 2022 la secrétaire d'État Carole Grandjean annonçait la création de « groupes de travail » afin « début 2023 de procéder au lancement des travaux d'expérimentation sur la base des conclusions des groupes de travail ».

Les réactions à ce projet n'ont pas tardé non plus et dès le 17 novembre 2022 une grève intersyndicale affirmait son opposition à la réforme envisagée, dénonçant le fait qu'augmenter le temps de stage entraînait *ipso facto* une réduction du temps d'enseignement général, essentiel pour ouvrir le maximum de débouchés et d'études ultérieures, comme pour « former des citoyennes et des citoyens capables de raisonner leurs choix à la lumière d'une culture générale, d'une capacité de jugement critique et d'une connaissance des droits » (P. Devin) (1).

## 1. Une accélération de l'histoire

Sans revenir à la création de l'école publique par la III<sup>e</sup> République, il n'est pas inutile, en particulier pour ceux qui sont nés après, de se souvenir de ce qu'était cette école publique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans le contexte progressiste du programme du Conseil national de la Résistance, laïque et gratuite, elle régnait en maîtresse. L'école était obligatoire jusqu'à 14 ans. Tous les enfants allaient donc jusqu'au Certificat d'études primaires et déjà un grand nombre jusqu'au Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Aller jusqu'au bac était encore largement lié au niveau culturel et matériel des familles. Mais, ensuite, l'accès de l'Université était ouvert. Dans ce contexte le poids de l'école privée était des plus réduits. J'ai gardé le souvenir que c'étaient les cancre indécrottables qui quittaient le lycée public (qui comprenait encore les petites classes) pour, si leurs parents en avaient les moyens, trouver un refuge au résultat incertain dans un des encore rares établissements privés.

À la fin des Trente Glorieuses, l'arrivée de la gauche au pouvoir allait ranimer une volonté de progrès. Déjà en 1959, De Gaulle avait rendu l'école

obligatoire jusqu'à 16 ans. En 1985, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale affirmait la volonté d'amener « 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ». C'est aussi en 1985 que furent créés les lycées professionnels qui prenaient le relais des CAP créés eux dès 1919, puis des lycées techniques en 1959 devenus en 1976 les collèges d'enseignement technique. Nous étions dans le contexte d'une France conquérante qui avait besoin d'une jeunesse la mieux et la plus complètement éduquée possible. Ayant enseigné à la faculté de médecine de Bobigny au cœur de la Seine-Saint-Denis dans les années 1980-90, j'ai ainsi contribué à former un nombre notable de médecins issus de ce terroir, aux origines modestes et/ou issus de cette immigration qui avait aussi permis les Trente Glorieuses.

Mais, dans le même temps, répondant aux souhaits d'une droite fortunée peu désireuse de se mélanger avec la plèbe, commençaient à se développer les établissements privés. Le dernier quart de siècle a été dans le domaine de l'éducation une période de reculs démocratiques et sociétaux. Les ségrégations géographiques et sociétales se sont traduites par des différences de plus en plus marquées entre les lycées selon leur implantation. Mais c'est toute l'Éducation nationale qui a été et est toujours sinistrée, avec une baisse en valeur relative des budgets alloués, le recul des rémunérations des enseignants qui en rend problématique le recrutement. Pain béni pour les lycées privés qui scolarisent aujourd'hui 17 % des élèves dans le premier degré et 21 % dans le second (2) et revendiquent de plus en plus l'excellence, d'autant qu'au-delà du pré-requis initial de l'argent un certain nombre d'entre eux pratiquent une sélection par le niveau des élèves qu'ils accueillent ou se débarrassent au plus vite de ceux qui sont à la peine. Il est alors facile d'afficher les résultats les meilleurs.

## 2. Les réformes Macron, vers toujours plus de ségrégation

La réforme annoncée des lycées professionnels, que ne fréquentent pas majoritairement les enfants des classes les plus riches ni les plus cultivées, vient encore fortifier les remparts qui séparent ceux qui ont déjà tout et ceux « qui ne sont rien ».

Les lycées professionnels scolarisent dans leurs 2 900 établissements 626 000 élèves soit un lycéen sur trois. La réussite au bac pro était de 82,3 % en

2021 (contre 93,8 % au bac général). Le ministère constate en novembre 2022 « un absentéisme et un décrochage plus marqué qu'en lycée général » et présente sa réforme pour « augmenter le nombre de semaines en période de formation en milieu professionnel tout en renforçant la complémentarité des enseignements au lycée professionnel avec les acquis du jeune en entreprise » (3). Les enseignants et leurs syndicats rappellent que les conseils de classe de 3<sup>e</sup> dans les collèges sont le moment charnière : peu d'élèves choisissent de leur plein gré la voie professionnelle. Pour la majorité c'est une orientation qu'ils n'ont pas choisie en raison de leurs faibles résultats scolaires. « Ce sont souvent des élèves qui cumulent des difficultés économiques et sociales » (S. Girardin) (4). Un enseignant en menuiserie en lycée professionnel note que les élèves arrivent souvent « complètement démotivés par cette "orientation subie". Il faut leur redonner le goût du scolaire. Il leur faut à tout prix des enseignements généraux pour rattraper le retard ». Une proviseure de lycée professionnel constate « on ne peut pas à la fois choisir de mettre les jeunes [des lycées professionnels] en entreprise et favoriser leur insertion dans le supérieur » puisque la réduction des heures d'enseignement général en est la conséquence, et que cette réforme, note S. Girardin, « va permettre au gouvernement de supprimer à terme 5 000 postes de professeurs de lycée professionnel » (4).

De fait, la réforme a pour but de former des jeunes à une employabilité immédiate par les entreprises, et tend dans la même démarche à bloquer toutes les possibilités, qui bien que limitées existent encore, d'une formation plus élevée au sortir et à la suite des lycées professionnels.

Et si quelques-uns de ces jeunes arrivent quand même à franchir ces obstacles pour postuler à s'inscrire à l'Université, Parcours sup est là pour limiter ces hérésies ! C'est encore aussi un élément

de la sélection sociale puisque les décisions sont prises « sur dossier et non plus sur un diplôme ou un concours, [dossier] constitué aussi de lettres de motivation, de références et de soutiens, notamment professionnels, ce qui repose essentiellement sur le capital social et le réseau des familles... Le lycée d'origine... est un critère qui pèse beaucoup, surtout depuis que 60 % de la note finale au bac est obtenue grâce au contrôle continu » (L. Deffontaines) (3).

Ainsi notre Éducation nationale ne tend plus, ou de moins en moins, à réduire les inégalités alors que notre société n'a jamais été aussi inégalitaire et que l'argent y est de plus en plus le seul maître. Au nom du « mérite », la France « a choisi d'embarquer sa jeunesse dans une concurrence exacerbée et délétère... où seuls les plus aisés peuvent trouver leur compte, où la porte se referme à la figure des moins bien lotis... » (S. Audoubert) (4). Les réformes de la présidence Macron réussissent à augmenter ces inégalités en introduisant toujours plus les ségrégations sociales dès l'école.

## Références

1. P. Devin, in « Comment les réformes ciblent-elles les enfants des classes populaires ? », *L'Humanité*, 25, 26 et 27 novembre 2022.
- 2-[Tableaux de l'économie française. Édition 2020. Elèves des établissements des 1<sup>er</sup> et 2e degrés.](#)
3. L. Deffontaines, in « Comment les réformes ciblent-elles les enfants des classes populaires ? », *L'Humanité*, 25, 26 et 27 novembre 2022.
4. S. Audoubert, « [Méritocratie scolaire : la grande illusion](#) », 10 novembre 2022.

Michel Thomas est professeur honoraire de médecine interne.